https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5722

Avancement d'échelon des agrégés 2018-2019

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Agrégés -

Date de mise en ligne : mercredi 6 février 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis la mise en place de PPCR, l'avancement d'échelon se fait à un rythme unique et automatique pour tous les enseignants, CPE et PsyEN sauf concernant le passage de l'échelon 6 à l'échelon 7 et de l'échelon 8 à l'échelon 9 où 30% des collègues peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon accéléré en fonction de l'avis attribué par la Rectrice suite au rendez-vous de carrière (pour plus d'informations cliquer ici).

La fiche syndicale de suivi individuel est un outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention des élu-es du SNES-FSU en CAPN (Commissions Administratives Paritaires National). Bien penser à la renseigner et à l'envoyer au SNES suffisamment avant la tenue de la CAP (SNES - section nationale, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 1).

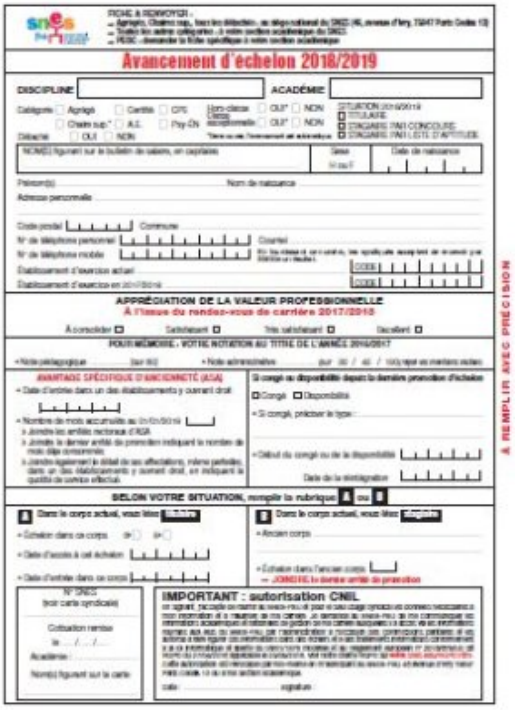

Avancement d'échelon 2018/2019

DISCIPLINE ACADÉMIE

APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE

À l'issue du rendez-vous de carrière 2017/2018

À REMPLIR AVEC PRÉCISION

Fiche syndicale avancement d'échelon 2018-2019

La CAPN des agrégés aura lieu le 13 mars 2019.